

Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | CULTURES MARAÎCHÈRES ET FRUITIÈRES EN SERRE

N° 2, 17 avril 2024

Mise à jour : 4 décembre 2024

Fongicides homologués en 2024 dans les principales cultures maraîchères et fruitières en serre

Nouveautés en 2024

- Nouvelle homologation :
 - **CERASULFUR (34989)** : Soufre contre le blanc dans la tomate et le concombre.
- Modifications d'étiquettes :
 - **DECREE 50 WDG (26132)** : Ajout de l'oignon pour la transplantation, utilisé contre *Botrytis squamosa*.
 - **INFLUENCE LC (30692)** : Ajout du blanc dans la laitue.
 - **MILSTOP (28095)** : Maintenant homologué sur toutes les cucurbitacées contre le blanc.
 - **OXIDATE 2,0 (32907)** : L'utilisation n'est plus permise sur le concombre, ajout du blanc et retrait du mildiou dans la laitue.
 - **PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E (27666)** : Ajout du blanc dans les fines herbes et épices.
- Retraits de produits :
 - **DITHANE DG 75 (29221)** : Fin de l'homologation le 31 décembre 2023.
 - **FRACTURE (32139)** : Fin de l'homologation le 8 mai 2023.
 - **KOCIDE 2000 (27348)** : Fin de l'homologation le 10 août 2023.
 - **KOCIDE 3000 (30343)** : Fin de l'homologation le 31 décembre 2023.
 - **KOCIDE 3000-O (33518)** : Fin de l'homologation le 10 août 2023.
 - **MANZATE DF (21057)** : Fin de l'homologation le 15 mars 2023.

Ce bulletin d'information présente la liste des fongicides et les vaccins (pour la tomate et le concombre seulement) homologués dans les cultures maraîchères (tomate, concombre, laitue, poivron, aubergine), les fines herbes, incluant le basilic ou uniquement le basilic si spécifié, et les fraises cultivées en serre. Un tableau créé spécifiquement pour chacune des cultures permet de réaliser un tri pour, par exemple, sélectionner les fongicides homologués contre un ravageur précis. Les tableaux contenus dans ce bulletin sont issus d'une extraction réalisée au début de chaque année et les informations ne sont pas mises à jour ensuite. Pour avoir une information à jour, nous vous recommandons de consulter le site Web de [SAgE pesticides](#) ou le site Web de l'[Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire \(ARLA\)](#).

Plusieurs autres fonctions de tri ont été insérées. Par exemple, on peut sélectionner les fongicides biologiques. À cet effet, il est obligatoire de toujours vérifier avec votre organisme de certification s'il permet ou non l'utilisation d'un tel produit. À titre d'information, vous pouvez également consulter le bulletin d'information [*Spécial phytoprotection bio*](#) du Réseau d'avertissements phytosanitaires publié le 19 juillet 2024.

De plus, les conditions de succès pour optimiser les applications de même que des mises en garde pour prévenir les problématiques possibles ont été ajoutées aux tableaux.

Pour certains produits, les étiquettes mentionnent des **groupes de cultures**. Vous trouverez le détail des cultures incluses dans ces groupes en cliquant sur [ce lien](#).

Vous accéderez aux tableaux des fongicides et virus atténués (pour la tomate et le concombre) homologués en 2024 selon la culture ciblée, en format Excel, en cliquant sur ces liens :

- [Tomate](#)
- [Concombre](#)
- [Laitue](#)
- [Poivron](#)
- [Aubergine*](#)
- [Fraise](#)
- [Fines herbes*](#)

*Les tableaux des fongicides homologués en 2024 pour l'aubergine et les fines herbes cultivées en serre sont en cours de réalisation. Les hyperliens seront activés lorsqu'ils seront prêts.

Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de [Santé Canada](#). En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.

CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

Consultez également le [Guide de protection des légumes de serre 2020-2021, publication 835F](#), MAAAO.

La réglementation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) interdit d'appliquer en champ à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification signée par un agronome. Pour en savoir plus, visitez le site [Québec.ca](#). Les molécules réglementées sont identifiées dans les tableaux publiés dans ce bulletin dans la colonne « Prescription agronomique nécessaire ».

Toute intervention envers un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des pesticides et de leurs risques. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de [Santé Canada](#). En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le RAP décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

La formation [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#) a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [coffre à outils](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

Ce bulletin d'information a été mis à jour en 2024 par Julie Marcoux, dta et Philippe-Antoine Taillon, agr. (MAPAQ). Édition : David Miville, agronome-malherbologiste et Lise Bélanger (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [l'avertisseur du sous-réseau Cultures maraîchères et fruitières en serre ou le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.